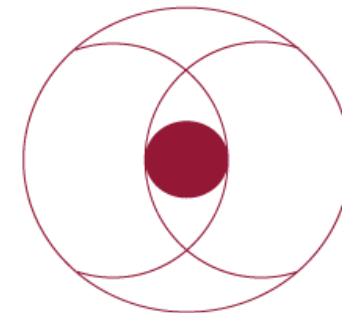




Essentiels Retraite

1^{er} octobre 2020 / 10H-12H30

Les ateliers online



CLUB 360

La communauté des décideurs retraite

10h00 – 11h15 : atelier 1

11h15 – 11h30 : pause interactive

11h30 – 12h15 : atelier 2

12h15 – 12h30 : pause interactive

Sommaire

1

Le vrai du faux sur les impacts Retraite
d'événements qui jalonnent la carrière
Décryptage proposé par
Françoise KLEINBAUER – France Retraite

2

Epargne retraite d'entreprise : du
collectif à l'individuel
Décryptage proposé par
Jean-Louis GUILLAUME – ARIAL CNP ASSURANCES

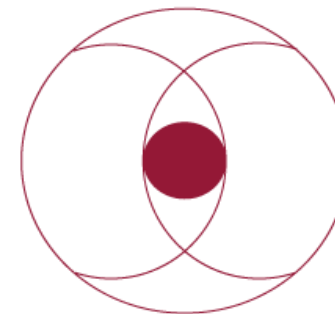


Atelier 1

Le vrai du faux sur les impacts retraite
d'événements qui jalonnent la carrière

Françoise Kleinbauer

France Retraite



CLUB 360

La communauté des décideurs retraite

Le Vrai du Faux

Avec la contribution précieuse de :



Olivier
DUFOUR



Corinne
PHILIPPONNEL



Sandrine
INKI-MARGER



Catherine
MILLET-URSIN



Boris
SMOLIC



À quel moment
peut-on partir
en retraite?





Olivier DUFOUR - DGA Ressources Humaines et Relations Sociales

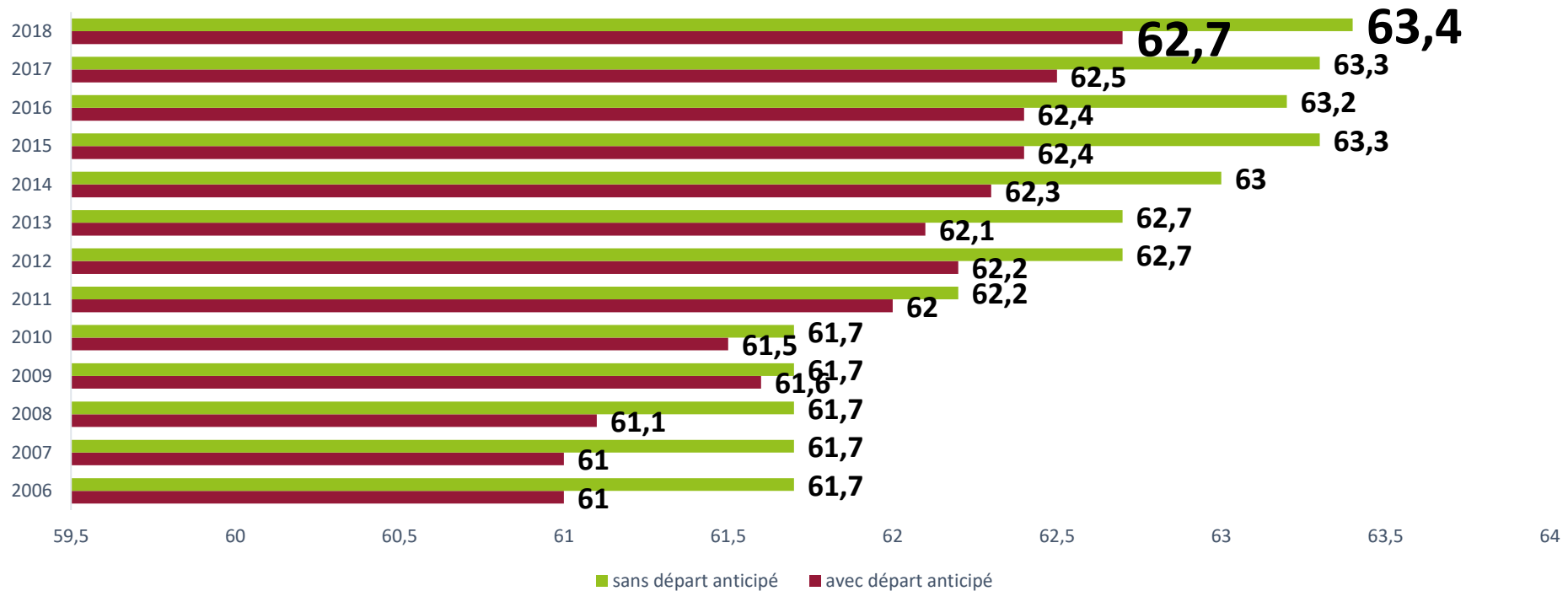


Cliquez sur ce lien pour visionner la vidéo :
<https://youtube.com/watch?v=bZ8mQZ2wO24>










En moyenne, un salarié prend sa retraite à quel âge?

Un âge de départ moyen des salariés du privé qui **dépasse 62 ans**, même en incluant les départs anticipés



Et dans d'autres professions?

							
	Police Nationale	Aviation Civile	SNCF (conducteur)	Aide-soignant	Douanes	Fonctionnaire hospitalier (sédentaire)	Salarié du privé
Age d'ouverture des droits	52	52	52	57	57	62	62
Age moyen de départ	56,7	56,8	56,9	58,3	59,7	62,3	62,7

Age légal, taux plein pour âge, taux plein pour durée de carrière...

Date de naissance	Age légal de départ	Taux plein pour âge
Avant le 1 ^{er} juillet 1951	60 ans	65 ans
Après le 1 ^{er} juillet 1951	60 ans et 4 mois	65 ans et 4 mois
1952	60 ans et 9 mois	65 ans et 9 mois
1953	61 ans et 2 mois	66 ans et 2 mois
1954	61 ans et 7 mois	66 ans et 7 mois
1955 et +	62 ans	67 ans

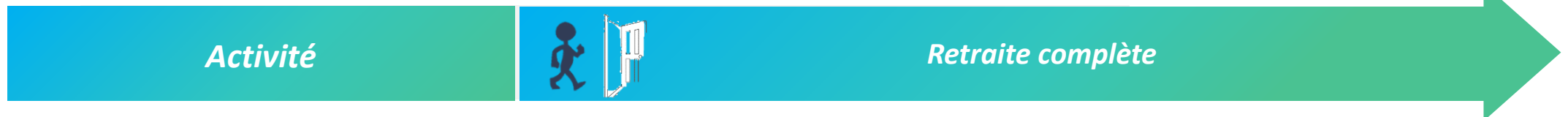
Date de naissance	Taux plein pour durée de carrière
Avant le 1 ^{er} juillet 1951	163 (40 ans et 9 mois)
Après le 1 ^{er} juillet 1951	163 (40 ans et 9 mois)
1952	164 (41 ans)
1953	165 (41 ans et 3 mois)
1954	165 (41 ans et 3 mois)
1955, 1956, 1957	166 (41 ans et 6 mois)
1958, 1959, 1960	167 (41 ans et 9 mois)
1961, 1962, 1963	168 (42 ans)
1964, 1965, 1966	169 (42 ans et 3 mois)
1967, 1968, 1969	170 (42 ans et 6 mois)
1970, 1971, 1972	171 (42 ans et 9 mois)
1973 et au-delà	172 (43 ans)

Mais un départ en retraite à taux plein qui peut entraîner des minorations

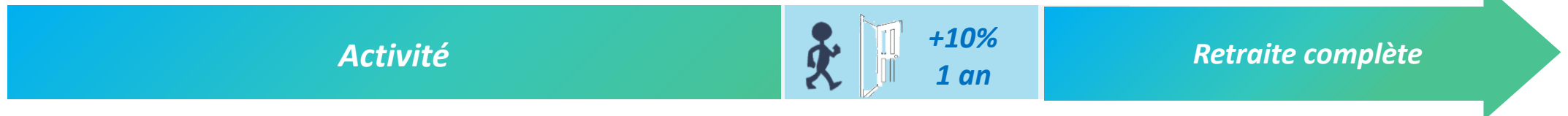
Date Taux
Plein
01/04/2021



DTP +1
01/04/2022



DTP +2
01/04/2023



DTP +3
01/04/2024



DTP +4
01/04/2025



Nombreux cas d'exonération, dont retraités au titre de l'inaptitude, exonérés de CSG, retraités amiante, etc. Malus minoré si CSG réduite.



Si vous êtes né à partir de 1955

**62 ans
(âge légal)**

Sauf possibilités de départ anticipé (carrière longue, pénibilité, handicap)

Taux plein pour durée carrière

Pour bénéficier d'une retraite complète (taux plein), vous devez valider un nombre minimal de trimestres (de 160 à 172 selon votre année de naissance)

Taux plein pour âge, à partir de 67 ans

Vous pouvez partir à la retraite avec un taux plein si vous n'avez pas validé suffisamment de trimestres

À partir de 70 ans

Votre employeur peut vous mettre à la retraite d'office, sans votre accord



Comment
s'organise le départ
en retraite si....



Boris SMOLIC – Responsable Rémunération et Avantages sociaux



Cliquez sur ce lien pour visionner la vidéo :
<https://youtube.com/watch?v=B-5sDUtxwZ4>



Bref rappel sur l'acquisition des droits

1/ Invalidité

Régime de base

SAM

Trimestres

Rente perçue non portée au compte

Assimilés – 1T pour 3 mensualités de pension d'invalidité

AGIRC - ARRCO

Points

Sur la base des points acquis l'année n-1

2/ Chômage

Régime de base

SAM

Trimestres

Indemnité perçue non portée au compte

Assimilés – 1T pour 50 jours d'indemnisation

AGIRC - ARRCO

Points


Sur la base du SJR



Cf PDJ
« online » du
23/06/2020

Et quid de l'organisation du départ retraite suite à invalidité ?

Rappel (salariés du privé)

Invalidité  incapacité pour le salarié de poursuivre une activité (invalidité 2^{ème} ou 3^{ème} catégorie), ou avec une capacité de travail réduite (invalidité 1^{ère} catégorie)

Invalidité et passage à la retraite

Stop pension d'invalidité à l'âge légal  **Remplacée** par une pension de retraite pour inaptitude au travail

Sauf si :

- > le salarié invalide (1^{ère} catégorie) **exerce une activité professionnelle** : il peut différer jusqu'au taux plein pour âge
- > le salarié invalide **est au chômage, avait exercé activité 6 mois avant** : il peut décaler 6 mois



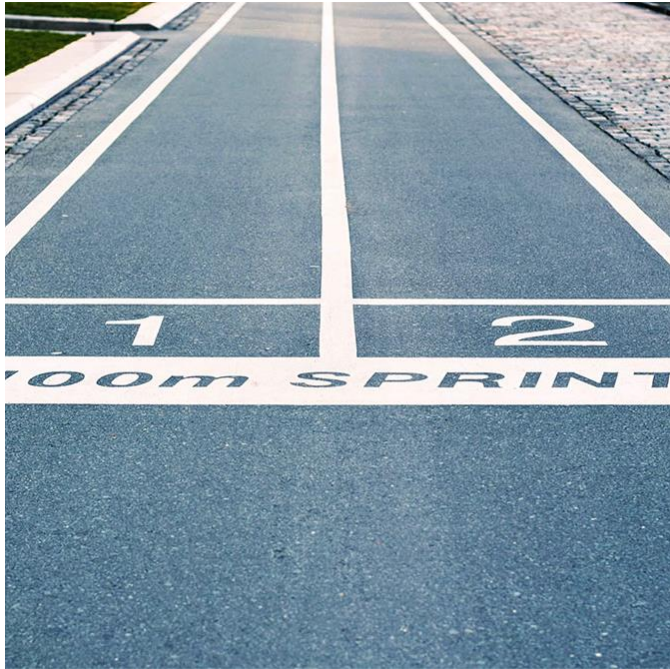
Attention !

C'est au salarié de déposer sa demande de retraite



Dans votre suivi des invalides :

- Bien être au clair sur leur date de départ à taux plein (notamment si départ dérogatoire) : **sortie de votre effectif**
- Informer les salariés des démarches (notamment la demande de retraite) : **la retraite démarre au 1^{er} jour qui suit l'âge légal**



Quelle est l'utilité
de faire valider
l'éligibilité
carrière longue si
je pars à 62 ans
ou après ?



Sandrine INKI-MARGER

Service Retraite Cadres Dirigeants



Cliquez sur ce lien pour visionner la vidéo :
<https://youtube.com/watch?v=yYT4t9Hug7A>



Rappel sur les conditions de départ en carrière longue

Il faut pouvoir justifier

d'un nombre de trimestres minimum en début d'activité
d'un certain nombre de trimestres cotisés

Quid des conséquences retraite selon l'âge de départ, si éligible carrière longue ?

Rappel des règles du Bonus/Malus AGIRC ARRCO

Date Taux
Plein
01/04/2021

Activité



Malus ARRCO-AGIRC -10% pendant 3 ans

Retraite complète

DTP +1
01/04/2022

Activité



Retraite complète

DTP +2
01/04/2023

Activité



+10%
1 an

Retraite complète



Salariée A, née le 15/1/1960

Remplit les conditions pour partir en carrière longue dès le 01/02/2021, à 61 ans

Quelles conséquences sur sa retraite complémentaire si elle choisit de partir :

- Dès le 01/02/2021, à 61 ans
- Le 01/02/2022
- Le 01/01/2023



Connectez-vous à wooclap pour répondre au sondage !



QUIZZ!

1 Quelles conséquences sur la retraite complémentaire si départ au 01/02/2021 ?

- A **Malus de 10% pendant 3 ans**
- B Pas de malus, pas de bonus
- C Bonus de 10% pendant 1 an

2 Quelles conséquences sur la retraite complémentaire si départ au 01/02/2022 ?

- A Malus de 10% pendant 3 ans
- B **Pas de malus, pas de bonus**
- C Bonus de 10% pendant 1 an

3 Quelles conséquences sur la retraite complémentaire si départ au 01/01/2023 ?

- A Malus de 10% pendant 3 ans
- B **Pas de malus, pas de bonus**
- C Bonus de 10% pendant 1 an



Dans votre suivi des seniors :

- La preuve de liquidation taux plein sécurité sociale ne suffit pas pour bénéficier d'une exonération du malus : le salarié doit demander une **attestation de situation vis-à-vis de la retraite anticipée carrière longue**.
- Sans action de la part du salarié (avec la preuve qu'il est bien éligible à carrière longue), et qu'il liquide par exemple sa retraite AGIRC ARRCO à 62 ans (un an après son taux plein qu'il avait dès 61 ans), **un malus lui sera appliqué pour 3 ans**.



Le rachat de trimestres
est-il pertinent pour
pouvoir partir plus tôt ?





Corinne PHILIPONNEL

Responsable Administratif



Cliquez sur ce lien pour visionner la vidéo :
<https://youtube.com/watch?v=ui1GF5XLRRs>



Rappels sur le rachat

Barème

Demande déposée en 2020 Versement pour un trimestre :						
Age en 2020	Au titre du taux seul			Au titre du taux et de la durée d'assurance		
	Salaire ou revenu			Salaire ou revenu		
	< 30 852 €	30 852 € à 41 136 €	> 41 136 €	< 30 852 €	30 852 € à 41 136 €	> 41 136 €
20 ans	1 055	3,80 %	1 407	1 564	5,63 %	2 085
21 ans	1 076	3,87 %	1 434	1 594	5,74 %	2 126
22 ans	1 097	3,95 %	1 462	1 625	5,85 %	2 167
23 ans	1 118	4,03 %	1 491	1 657	5,96 %	2 209

59 ans	3 220	11,59 %	4 294	4 772	17,18 %	6 363
60 ans	3 275	11,79 %	4 367	4 854	17,48 %	6 472
61 ans	3 329	11,99 %	4 439	4 933	17,76 %	6 578
62 ans	3 383	12,18 %	4 510	5 013	18,05 %	6 684
63 ans	3 298	11,87 %	4 397	4 888	17,60 %	6 517
64 ans	3 214	11,57 %	4 285	4 762	17,15 %	6 350

1



Ce qu'on peut racheter : jusqu'à **12 T d'années incomplètes/ années d'études**

2



Rachat sur **taux seul / taux ou durée**

3



Intérêt:

- **Permet d'éviter une minoration viagère** si la carrière n'est pas complète (exemple: moins de 166 T pour une personne née en 1955) au moment où elle souhaite prendre sa retraite
- Montant versé **déductible du revenu imposable**



Salarié né le 15/06/1960

Date de départ théorique : 01/07/2022

Au 31/12/2019 il avait 149 trimestres

Donc au 01/07/2022 il lui manquera encore 8 trimestres

Coût du rachat (taux et durée)
en 2020 :
 $6\,472 \times 8 = 51\,776 \text{ €}$

Revenus annuels bruts	taux imposition	retraite annuelle nette (avant rachat)	retraite annuelle nette (après rachat)	cout du rachat (impact fiscal déduit)	nbre années pour retour sur investissement
100 K€	45%	38 046 €	42 448 €	28 762 €	7
50 K€	30%	22 335 €	25 371 €	36 606 €	12

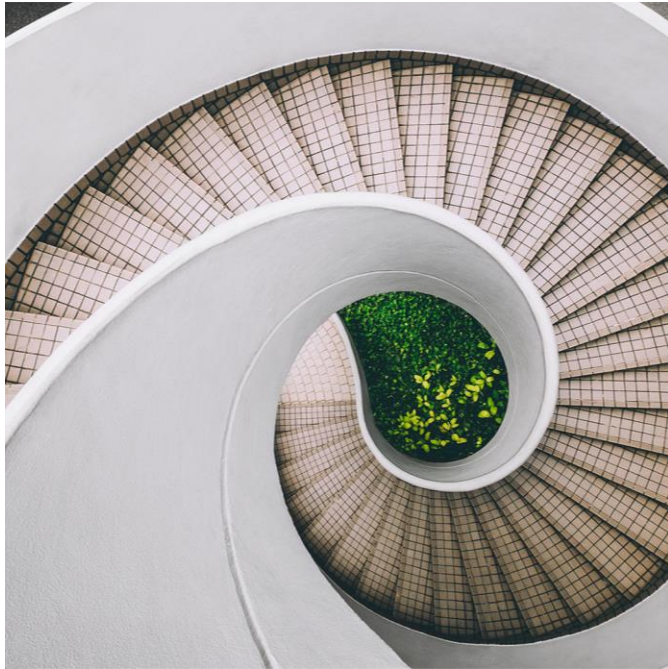
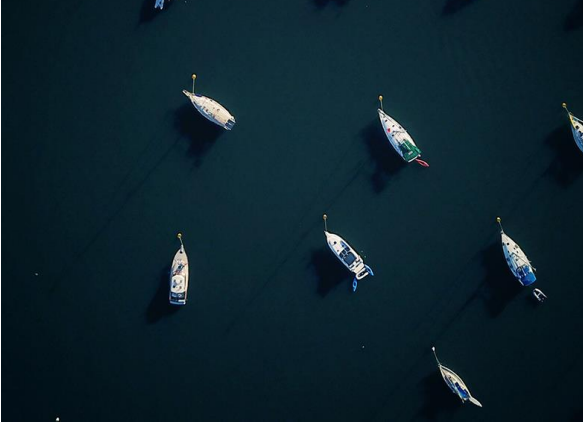


Le rachat ne peut être financé que par le seul salarié : **s'il est financé par l'entreprise, il supporte charges et impôts**

Deux conditions majeures à avoir en tête :

- Bien vérifier que le rachat est **nécessaire**
- **Effet de levier** sur les complémentaires qui peut rendre financièrement le rachat intéressant

Et attention : le rachat de trimestres ne permet pas de partir avant l'âge légal !



2 questions bonus autour de la retraite progressive





Catherine Millet-Ursin Avocat Associé



1/ Sortie du dispositif



Cliquez sur ce lien pour visionner la vidéo :
<https://youtube.com/watch?v=LJNsODFHie4>



Catherine Millet-Ursin Avocat Associé



2/ Eligibilité au dispositif



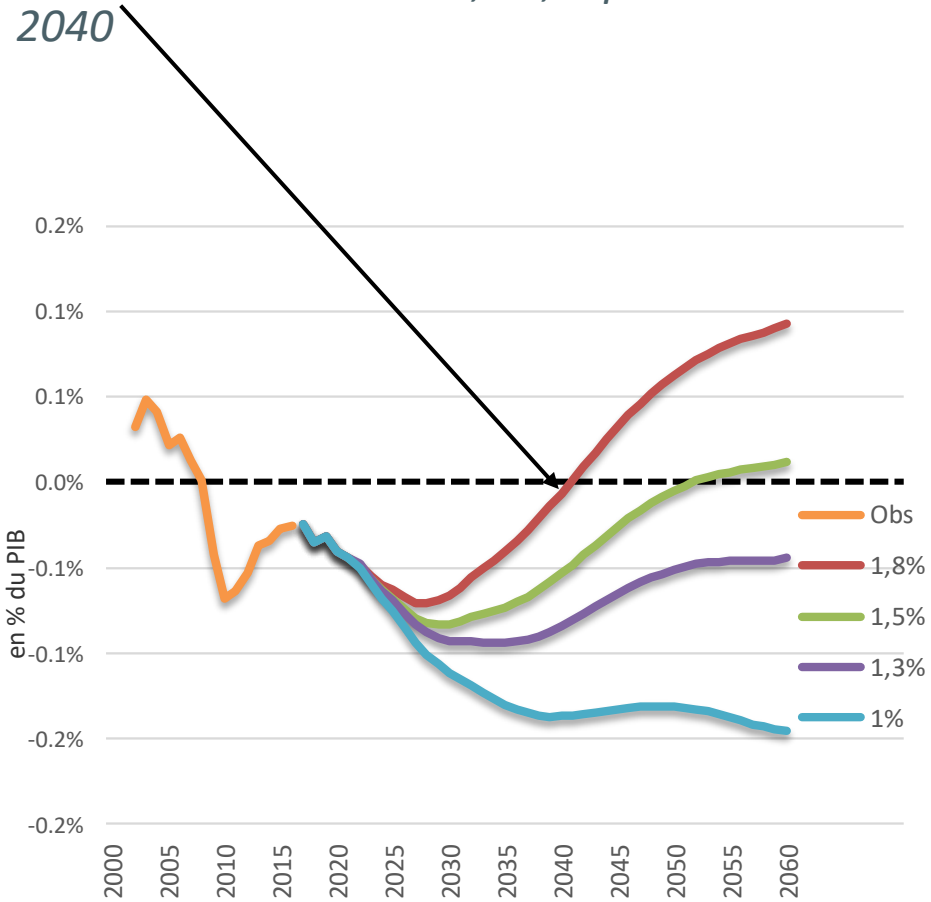
Cliquez sur ce lien pour visionner la vidéo :
<https://youtube.com/watch?v=j9bdB8wWi9s>

Et demain?



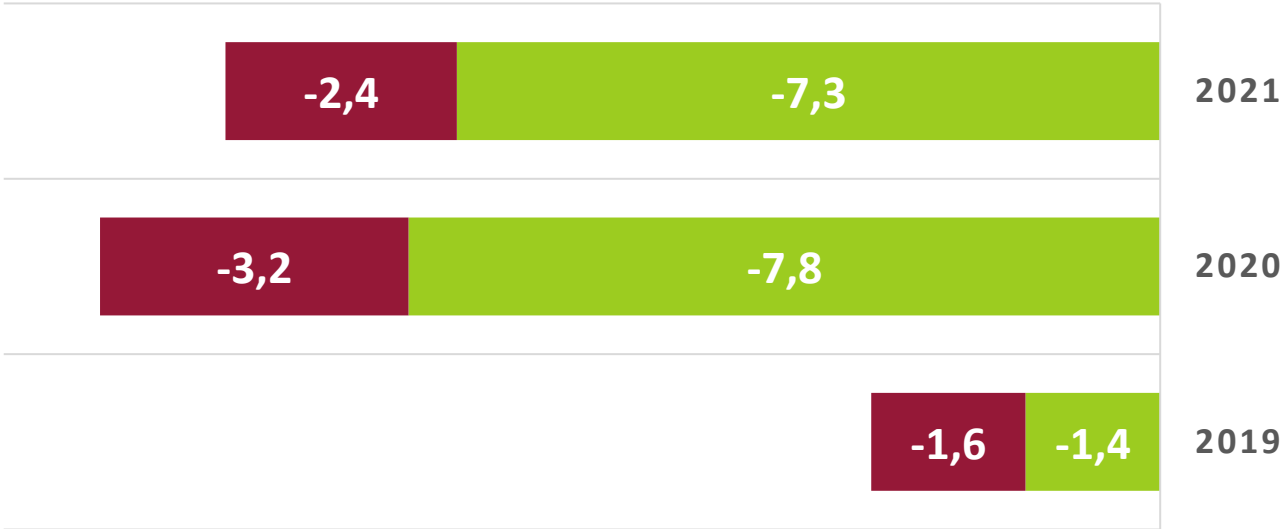
En 2017 : équilibre prévu pour 2040 Aujourd'hui, explosion des comptes sociaux

- Projections COR 2017
- Avec une croissance de 1,8%, équilibre en 2040



Les soldes des comptes « vieillesse » fortement impactés par la crise sanitaire

■ Branche vieillesse Sécurité Sociale ■ Fonds de Solidarité Vieillesse



Les montants sont en milliards d'euros



Réforme des retraites : repoussée - différentes pistes envisagées

Clause de grand-père intégrale
(génération née en 2004 1^{ère}
concernée)

SUR portant sur le seul régime
de base et complémentaire
par profession (privé – public
– non salarié)

Pas de réforme de fond -
quelques mesures phares
conservées dont disparition
des régimes spéciaux

Relever l'âge légal de 2 ans
progressivement (3 mois par
génération à partir de 1962)

Baisse des coûts de gestion,
passant par une diminution du
nombre de caisses sociales



Enjeux RH de demain (focus seniors)

1



Du froid

Technique :

Nécessaire de repenser l'organisation du travail de demain : temps partiel / télétravail

Financier :

Définir les mesures accessibles en fin de carrière, les chiffrer et les vendre en € au DG et en ETP aux OS

2



Du chaud

Accompagner le passage à la retraite

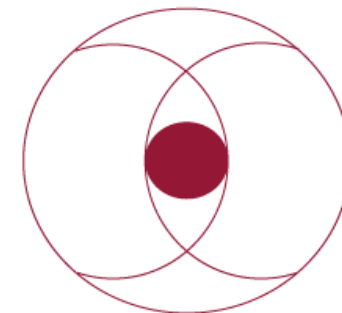


Atelier 2

Epargne retraite d'entreprise : du collectif
à l'individuel

Jean-Louis GUILLAUME
Sébastien LANGLOIS

ARIAL CNP ASSURANCES



CLUB 360

La communauté des décideurs retraite

CONSTAT AMIABLE D'ACCIDENT AUTOMOBILE ACCIDENT REPORT

1 Date de l'accident / Date of the accident
 2 Localisation / Locality
 3 Blessés (même légers) / Injured even if light
 4 Dégâts matériels à des véhicules autres que A et B / Property damage to other property
 5 Témoins : noms, adresses et tel / Witnesses : names, addresses and tel. numbers

6 Preneur d'assurance / assuré (voir attestation d'assurance) / Detail of insured (see insurance certificate)
 7 Véhicule / vehicle
 8 Société d'assurance / Insurance company

12. CIRCONSTANCES / Circumstances
 Mettre une croix dans chacune des cases utiles pour préciser le croquis / Put a cross in each of the relevant spaces to help explain the plan
 * Rayez la mention inutile / * Strike the unused term

9 Preneur d'assurance / assuré (voir attestation d'assurance) / Detail of insured (see insurance certificate)
 10 Véhicule / vehicle

Le constat

Attentes et motivations

Salarié

Entreprise

comprendre mes dispositifs
 package benefits global
 mon entreprise est dans le coup
 évolution culturelle

valoriser mes dispositifs
 package benefits global
 levier de communication
 mondialisation

10 Indiquer le point de choc initial au véhicule A par une flèche → / Indicate with an arrow the point of initial impact →

11 Dégâts apparents au véhicule A : / Visible damage to vehicle A

12 Mes observations : / My remarks :

13 Signature des conducteurs / Signatures of the drivers

14 Dégâts apparents au véhicule B : / Visible damage to vehicle B

15 Mes observations : / My remarks :

Pression culturelle bascule dans le monde digital

tout,
tout
de suite
partout

simple
facile
lisible
compréhensible



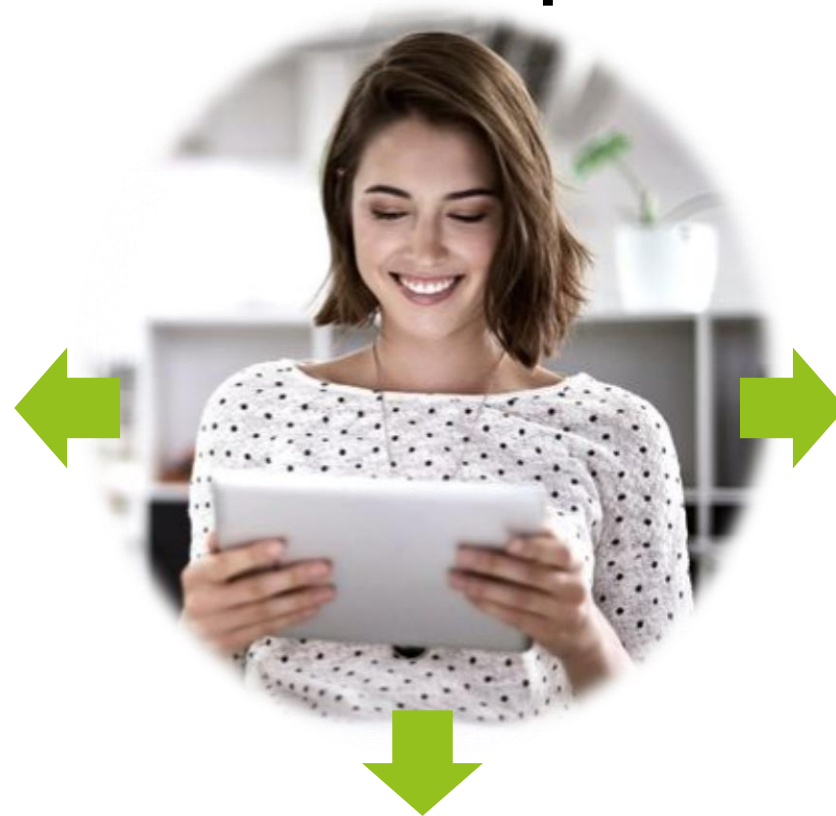
The screenshot displays the ING mobile banking interface for a user named M. Henri d. The top navigation bar includes the ING logo, user name, Messages, Besoin d'aide?, and Déconnexion. The main content area shows the 'Comptes' section with a total balance of 1 507,40 €. Below this, there are sections for 'Virements', 'Découvrir', 'Parrainage', and 'Coach'. The 'Découvrir' section lists two accounts: 'Livret Epargne Orange' with a balance of 257,32 € and 'Compte Titres Joint' with a balance of 1 250,08 €. The 'Sélectionné pour vous' section features 'Assurance Vie' and 'Crédit Immobilier'. The 'Vos opérations' section shows transactions for June 2020 and May 2020, including a SEPA transfer to an external account for -1 000,00 € and a received SEPA transfer for 250,00 €.

Month	Date	Description	Amount
Jun 2020	01	VIREMENT SEPA VERS COMPTE EXTERNE	-1 000,00 €
Mai 2020	12	VIREMENT SEPA REÇU	250,00 €

Une évolution inéluctable plusieurs directions possibles

HUB 1 :
Intranet entreprise

**Protection sociale
complète**
Santé/Prévoyance
Epargne salariale
Retraite supplémentaire



HUB 2 :
Espace partenaire

Espace expert
Assureur santé/Prévoyance
Teneur de comptes ES
Assureur Retraite

Alternative
Espace intermédiaire
Courtier / Consultant

Une évolution inéluctable et vous ?

HUB 1 :
Intranet entreprise ?



HUB 2 :
Espace partenaire ?



Alternative
Espace intermédiaire ?



Impact de la Loi PACTE accélération du mouvement

Nouveau paradigme de l'épargne d'entreprise
Epargne salariale + Retraite supplémentaire

- >> **Tout voir** [mon épargne, ma liquidité]
- >> **Tout faire** [opérations, données, simulations]
- >> **Tout comprendre** [mes plans, mes options]

Niveau 1 : l'agrégation

Rapatriement des données sur un site
Aucune action possible

Niveau 2 : l'intégration

Voir, faire, comprendre sur un seul site

Confidentiel

L'approche globale
Epargne Retraite

par
NATIXIS Interépargne
ARIA

ONE¹
1 Espace épargnant
1 Contact assuré

ONE ?

ONE
En deux mots

1 seul Numéro
Pour poser vos questions
Sur tous vos plans
(épargne salariale & épargne retraite)
Et avoir accès à des experts

1 seul Espace en ligne
Pour consulter votre épargne
Réaliser des opérations
Modifier vos données personnelles

Mais aussi
Un Espace pour comprendre
comment ça marche avec des tutos,
des simulateurs et un guide

La simplicité
« je ne m'y retrouve pas avec
tous ces sites, ces identifiants et
ces mots de passe et... »

La simplicité
« Qui dois-je appeler quand j'ai
une question sur ma retraite,
qui peut m'aider ? »

La simplicité
« Je veux faire un versement,
changer mes données
personnelles, changer ma
gestion financière...comment je
fais ? »

Scénario 1

Approche patrimoniale

Agréger l'ensemble de l'épargne
[retraite, salariale, ass-vie...]

Gestion du patrimoine globale
Quels investissements à quel horizon ?
Quels revenus à la retraite ?
Quel budget retraite

- >> construire le budget retraite
- >> construire les revenus adaptés

FranceRetraite.

budgetinsight



FUNDVISORY

Demain ? aller plus loin

Dès aujourd'hui

Approche Revenus

Comprendre la retraite
Reconstitution de retraite
Profil investisseur
Agrégation des comptes
Revenu à la retraite

Demain

Approche Projet de vie

Budget retraite
[Choix de vie, famille]

Demain ? aller plus loin

Scénario 2

Approche projet retraite

Aider mes proches

[dépendance, études, logement...]

Gérer ma fin de carrière

[emploi/retraite, réaliser des projets...]

Mon projet retraite

[déménager, réaliser des projets...]

Préparer la phase retraite

[ma dépendance, succession...]



?

Aujourd'hui

Proposer des services

Demain

Nos pistes de réflexions :

Domotique /

Médecine à distance /

Aide à distance /

Demain ? quelles sont les attentes des salariés ?

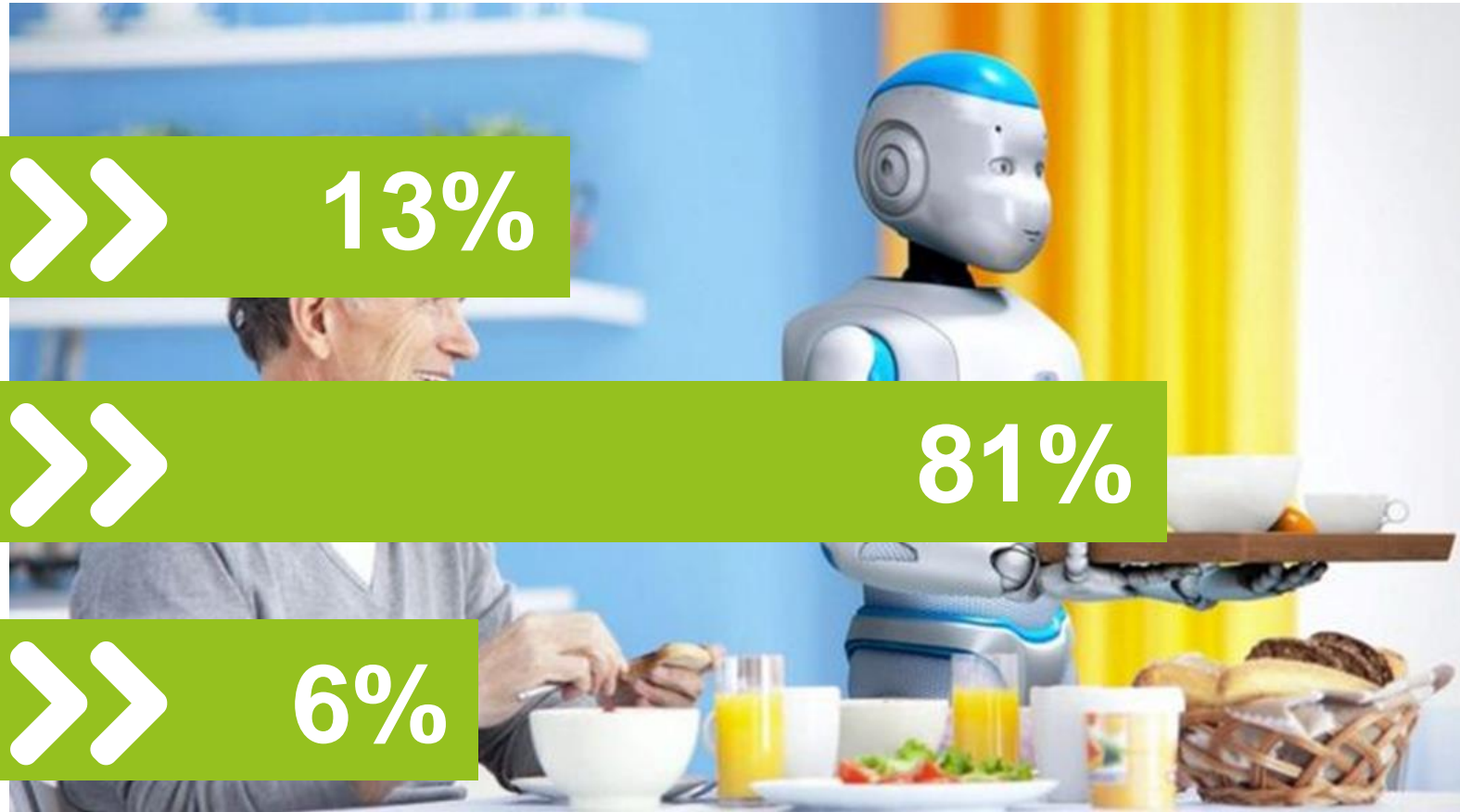
Scénario 1 :
**Approche
patrimoniale**



Scénario 2 :
Projet retraite



Scénario 3 :
Autre ?



Le rôle de l'entreprise où s'arrête l'accompagnement ?

Vision 1

Employeur
providence

**Pack social incluant une
protection sociale totale**
[RSE/ISR]

Attente salarié ?
Financement ?
Substitution à l'état ?

Vision 2

Employeur face à
ses obligations

**Pack social incluant une
couverture sociale Socle**
[ANI social]

Attente salarié ?
Adéquation avec les moyens ?
Autres priorités ?

Vision 3

Employeur
partenaire

**Pack social incluant une
couverture sociale évolutive**
[Abondement]

Attente salarié ?
Accompagnement des choix
du salarié ?

Le rôle de l'entreprise où s'arrête l'accompagnement ?

Vision 1 :
**Employeur
Providence**



Vision 2 :
**Employeur face
à ses obligations**



Vision 3 :
Employeur partenaire





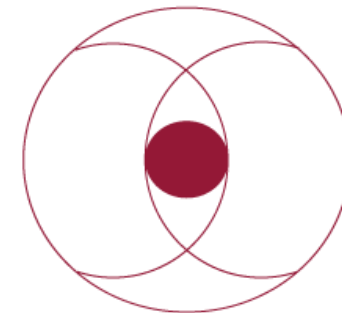
Avertissement

Cette présentation est confidentielle et son usage strictement réservé à ses destinataires. Toute communication à un tiers ne peut se faire sans l'autorisation préalable d'ARIAL CNP ASSURANCES. Les informations contenues dans cette présentation ne sauraient constituer un engagement contractuel.



Merci pour votre attention !

Retrouvez-nous sur www.360retraite.fr



CLUB 360

La communauté des décideurs retraite